

Bessanais,

Vous avez été conviés par quatre conseillers municipaux de Bessans à une réunion publique le 13 Février 2011.

**Lors de cette réunion,
BESSANAIS
ON VOUS A MENTI SUR DES POINTS ESSENTIELS.**

Quelques exemples :

Bessanais, on vous a menti tout d'abord en ce qui concerne « la solution Val Cenis ». Nous sommes d'ailleurs très surpris que cette solution soit à nouveau évoquée en 2011 alors que la STEP de Bessans est pratiquement terminée !

Cette solution consistait à amener les effluents de Bessans à la STEP de Val Cenis. Ainsi les Bessanais auraient utilisé les 4 000 Equivalent-Habitants (E/H) qui auraient été disponibles à Lanslebourg !

Fort de cette supposition, René Filliol et la majorité précédente du Conseil Municipal avaient demandé au cabinet Montmasson une étude comparative entre cette hypothèse et la solution « STEP à Bessans » (coût de cette étude : 7 500 € HT).

Ce sont bien des éléments de cette étude qui vous ont été présentés, mais on a omis de vous signaler que dans l'étude Montmasson il est bien indiqué à la page 21 au paragraphe « Aspects réglementaires et fiabilité du choix » :

« - *Acceptabilité de Val Cenis ?*

- *Incidence sur la capacité du développement immobilier de Val Cenis. »*

Il est donc clair que Monsieur Montmasson lui même était très dubitatif quant à la possibilité de la solution Val Cenis, celle-ci consistant à attribuer à Bessans les 4 000 E/H que nos deux villages voisins avaient financés et destinés à leur extension immobilière !

A qui ferait-on croire que les élus des deux communes voisines auraient construit une STEP surdimensionnée de 4 000 équivalents-habitants ?... 20% de l'investissement de base !

Bessanais, on vous a menti ensuite en vous disant que cette estimation a été validée par le SIVOM de Val Cenis. Cette phrase n'apparaît qu'une seule fois dans l'étude Montmasson page 20, et la phrase exacte est : « à noter que cette estimation a été validée par le SIVOM de Val Cenis » (elle est dans le paragraphe 3.2.2.2. (Surcoûts d'exploitation de la STEP de Val Cenis)).

A partir d'une validation de surcoûts d'exploitation, Bessanais, on vous a manipulés pour vous faire croire que la solution était validée par le SIVOM de Val Cenis.

Le SIVOM de Val Cenis n'a à aucun moment validé l'estimation des travaux comme il a été stipulé et, bien sûr, encore moins la solution globale du raccordement de Bessans à Val Cenis.

Nous mettons au défi, les organisateurs de la réunion du 13 février 2011 de fournir des documents signés par les représentants accrédités du SIVOM de Val Cenis.

Bessanais, on vous a menti aussi en ce qui concerne le système original FPR (Filtres Plantés de Roseaux). Ce système basé sur la capacité des roseaux à traiter les eaux usées n'est valable qu'en dessous d'une certaine altitude. Au-delà (ce qui est le cas de Bessans), il faut une installation couverte, de grande dimension et chauffée.

Cette solution n'est donc utilisable que pour de petites entités et rentre alors en compétition avec les fosses septiques, très fiables, car enterrées. D'autre part, le système « roseaux » s'accommode mal à des variations brutales d'E/H comme à Bessans.

En résumé, il a été confirmé par les services compétents que la solution FPR n'était pas utilisable sur Bessans.

Bessanais, on vous a menti encore en ce qui concerne le nombre d'E/H. Dans le rapport IRAP de décembre 2005, on peut lire page 5 : « *Les rejets de fumier et purin ne devront pas rejoindre les réseaux d'assainissement* ». A cette époque il est prévu pour Bessans, et ce sans fumier, 3 900 E/H et 150 au Villaron, mais ces chiffres sont basés sur la population Bessanaise, y compris touristique, de 2005. Cette population a fortement évolué depuis (entre 1999 et 2008, augmentation de 30% des résidences principales et des logements recensés).

Les 15 et 16 février 2009, il a été effectué sur Bessans exclusivement, ***une campagne de mesure réelle des effluents*** (par la société Alp'Epur). ***Les résultats ont donné 4 767 E/H.*** Compte tenu de l'évolution de la population, l'estimation SAFEGE (maître d'œuvre de la STEP) de mai 2010 conduit à 5 095 E/H (écart justifié par les E/H de la zone Valériane et « Glaires du Vallon » non pris en compte en 2009).

Malgré la réalisation de la fumière pour réduire les E/H d'origine élevage, l'injonction de l'Etat du 18 mai 2008 conduit à prendre en compte ces E/H à minima.

C'est bien ce qui a été fait à Val Cenis, où les éleveurs implantés au centre du village continuent leurs exploitations. Le nombre certes va diminuer constamment et leur incidence en E/H sera remplacée par l'augmentation démographique qu'il est impératif de prévoir !

Ne pas le faire comme semble le préconiser les organisateurs (promoteurs de la solution 4 000 E/H vers Val Cenis) constitue une faute qui aurait conduit soit à un blocage du développement de Bessans, soit à la construction, dans quelques années d'une nouvelle STEP à Bessans !

Bessanais, on vous a menti enfin dans la comparaison entre le coût de la construction de la STEP de Bessans et celle d'Albiez-Montrond.

Dans un cas, pour Bessans, on parle d'un ***budget prévisionnel*** (HT) complet comprenant :

1- Etudes préliminaires, achat de terrain	99 125 €
2- Etudes, maîtrise d'œuvre, contrôles, etc...	240 884 €
3-Travaux :	
• Collecteurs	378 714 €
• Construction (étude + travaux)	2 805 451 €
• Transformateur	50 500 €
Soit :	3 574 674 €
4-Actualisation des prix (Provision)	93 300 €
Imprévus divers 5% sur les travaux (Provision)	161 733 €
Total prévisionnel	<u>3 829 707 €</u>

Dans l'autre cas, pour Albiez, les organisateurs de la réunion ont omis tous les points du budget prévisionnel rappelés ci-dessus, et seul le prix de la construction de la STEP (**2 292 535,51 € HT**) a été annoncé, le prix des collecteurs (**829 138,79 € HT**) notamment, ***ayant été oublié...*** Ces derniers montants nous ont été communiqués par la Mairie d'Albiez-Montrond.

Donc si l'on voulait comparer ce qui serait éventuellement comparable :

Pour le coût travaux STEP+collecteurs :

Pour Bessans : 378 714 + 2 805 451 + 50500 = 3 234 665 € HT.

Pour Albiez-Montrond : 2 292 535 + 829 138 = 3 121 673 € HT.

Soit un écart « travaux » voisin de 110 000 €. Or, la STEP de Bessans est située à 1700 m d'altitude, avec une charge de neige de 1 000 kg au lieu de 635 kg à Albiez (où le site est totalement absent d'avalanches et sans problème de nappe phréatique).

A noter aussi la différence de prix du terrain : 2 € le m² à Albiez et 26 € à Bessans où la parcelle avait été malencontreusement viabilisée précédemment lors de l'aménagement de la zone.

Sur les affirmations concernant les subventions, il y aurait aussi à écrire...

Devant de telles inexactitudes, la réunion d'information du 13 Février 2011 devient une réunion de désinformation qui ne peut que discréditer ses organisateurs.

Afin de faire un point complet sur ce dossier et donner à tous l'ensemble des éléments qui ont conduit à une augmentation significative du « prix de l'eau », un numéro spécial des « Nouvelles de la Mairie » (comme annoncé dans les « Nouvelles » de janvier 2011) paraîtra prochainement.

Régis Bison, Jean Cimaz, Bernard Geenen,
Alain Luboz, Denise Mélot, Daniel Personnaz,
Monique Robert, Jérémy Tracq, Valentin Vincendet.

Membres de la liste « Ensemble pour Bessans ».